

Rapport d'activités 2016

ORGANISATION
ÉLECTRIFICATION
RÉSEAUX DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS
ÉCLAIRAGE PUBLIC / GAZ
ÉNERGIE
MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
FONCTIONNEMENT



SIEGE

27

*Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure*

Sommaire

ÉLECTRIFICATION

L'extension de la desserte électrique
Les données-clés de la concession
Les principes de la programmation 2015

3

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les principes de la programmation
La maintenance des installations
d'éclairage public

8

GAZ

L'attribution d'une Délégation
de Service Public (DSP)

11

MOBILITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les bornes de recharge pour
véhicules électriques
La maîtrise de la demande en énergie
et production d'énergies renouvelables
Le SIEGE et la planification énergétique

12

INSTITUTION

Le Pôle Normand de l'Énergie devient
Territoire d'Énergie Normandie

15

FONCTIONNEMENT DU SIEGE

Compte administratif 2016
Renouvellement du marché pour
la réalisation d'études
Les ressources humaines

16

Après deux années de réformes profondes visant à l'évolution de notre paysage territorial et à l'inscription de notre pays dans la transition énergétique, l'année 2016 aura été marquée par la mise en œuvre opérationnelle de cette vague de changements législatifs et réglementaires.

L'ensemble de ces réformes a conduit le SIEGE à repenser ses modalités d'actions au service de nos collectivités.

La réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre et la création de communes nouvelles - particulièrement nombreuses dans notre département et aux contours bien différents - nécessitent d'adapter notre fonctionnement à ces nouvelles grandes entités tout en conservant le lien de proximité avec chaque commune historique, lien qui m'est particulièrement cher.

Surtout, l'extension des missions confiées à notre syndicat en matière de transition énergétique et de développement durable, bien qu'initiées pour certaines dès 2015 s'agissant du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, a conduit à mettre en place en 2016 nos nouvelles modalités d'action en matière de production d'énergies renouvelables sous ses diverses formes, et d'assistance aux collectivités en matière de planification énergétique au travers des Plans Climats Air Énergie Territoriaux (PCAET).

C'est dans ce contexte que le SIEGE a engagé en 2016 une réforme de ses statuts. Cette réforme visait avant tout à créer une nouvelle compétence optionnelle en matière d'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques dont la phase de déploiement se termine actuellement, mais visait également à affirmer le rôle accru confié à nos syndicats par la Loi, en matière de politiques énergétiques et de développement durable. Cette réforme statutaire a abouti début 2017.

J'ai également mis à profit cette année pour renforcer les partenariats avec les différents acteurs locaux intervenant dans ce domaine : la Région, chef de file en matière énergétique, les quatre autres syndicats d'énergie normands fédérés au sein du nouveau Territoire d'Énergies Normandie, et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre intervenant sur le département, réunis au sein de la Commission Consultative Paritaire sur l'Énergie.

Cette période de profonde mutation ne se fait toutefois pas au détriment des missions historiques du SIEGE qui démontrent encore aujourd'hui toute leur efficacité au regard des résultats obtenus et dont vous avez une synthèse dans le présent document. Mes priorités restent encore axées sur le renforcement de la qualité de l'électricité distribuée sur l'ensemble du territoire, le développement du réseau gaz en faveur du mix énergétique et du dynamisme économique de notre territoire, ainsi que le développement et la modernisation de notre éclairage public.

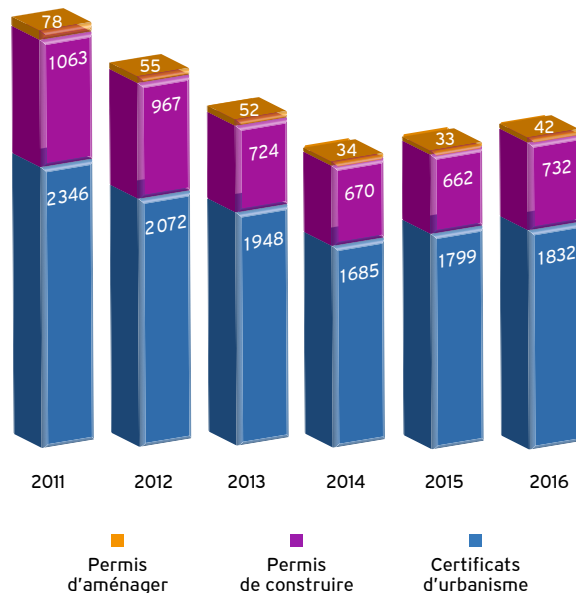
C'est donc avec plaisir que je vous communique le Rapport d'activités 2016 qui témoignera de manière synthétique de l'ensemble de nos réalisations et résultats, et qui vous apportera les éclaircissements nécessaires sur l'évolution de notre Syndicat.

LE PRÉSIDENT,
Ladislav PONIATOWSKI

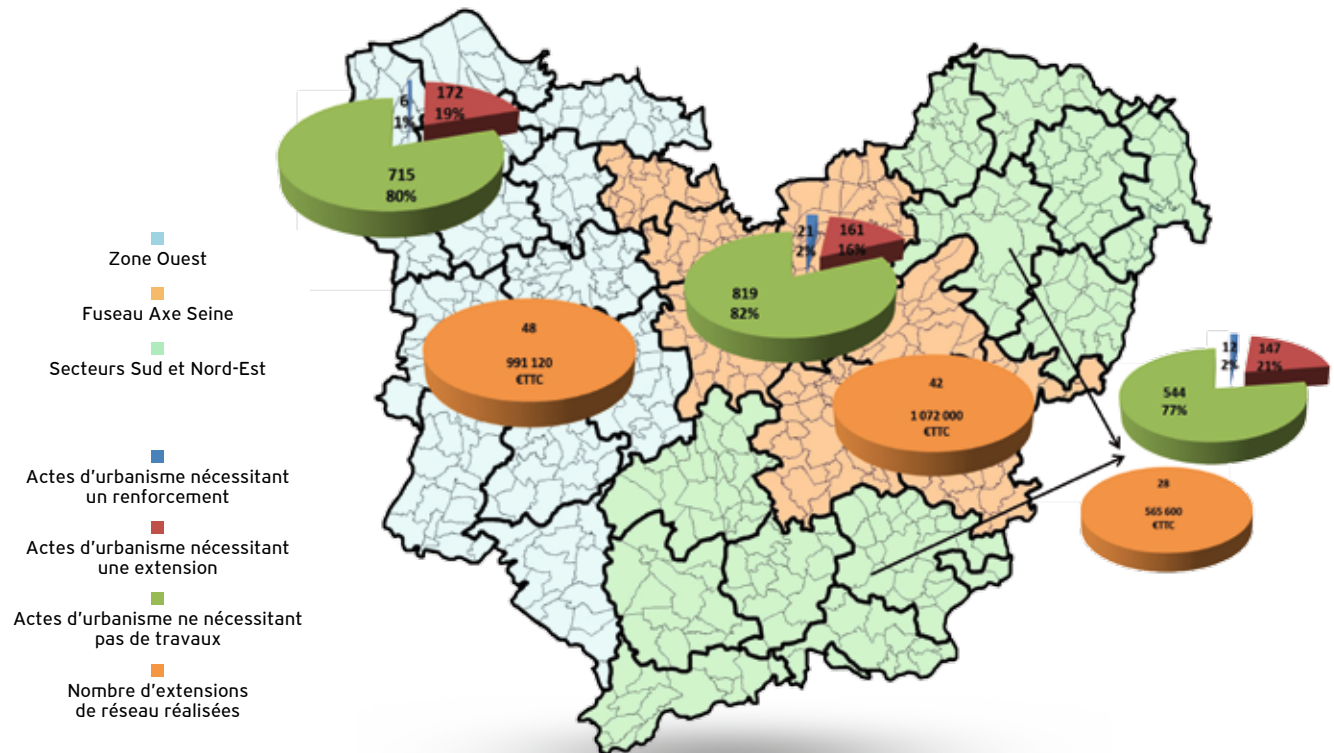


L'extension de la desserte électrique

L'année 2016 aura confirmé la reprise de l'activité économique et de la construction amorcée en 2015 avec l'augmentation pour la deuxième année consécutive du nombre d'avis rendus en matière de déclarations d'urbanisme par le SIEGE (certificats d'urbanisme, permis de construire et d'aménager).



Répartition géographique des actes instruits et des extensions 2016



Ce sont en effet tous les types d'actes d'urbanisme qui sont concernés par cette hausse, que ce soit les permis de construire (+11%), les permis d'aménager (+27%) ou les certificats d'urbanisme (+2%).

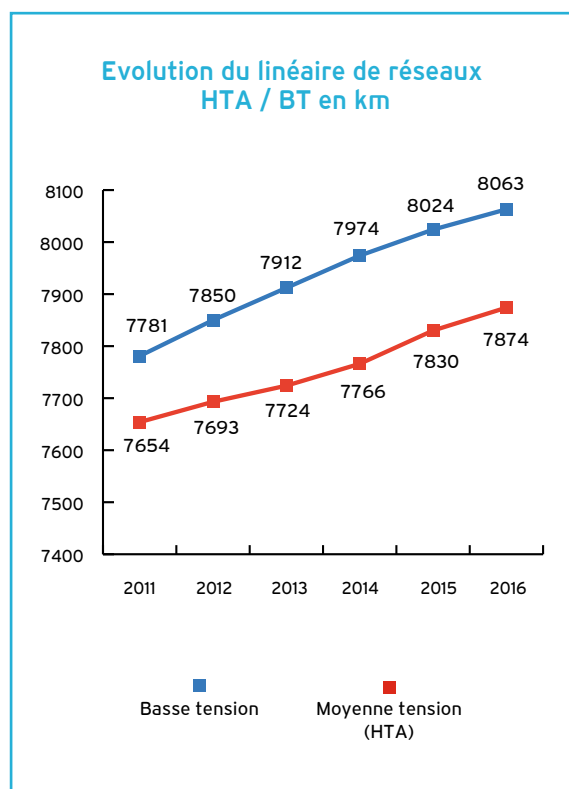
Cette reprise d'activité concerne toujours prioritairement le fuseau axe-Seine pour les projets de

lotissements avec près de la moitié des projets recensés sur le département, ainsi que pour les permis de construire avec 53% des actes instruits.

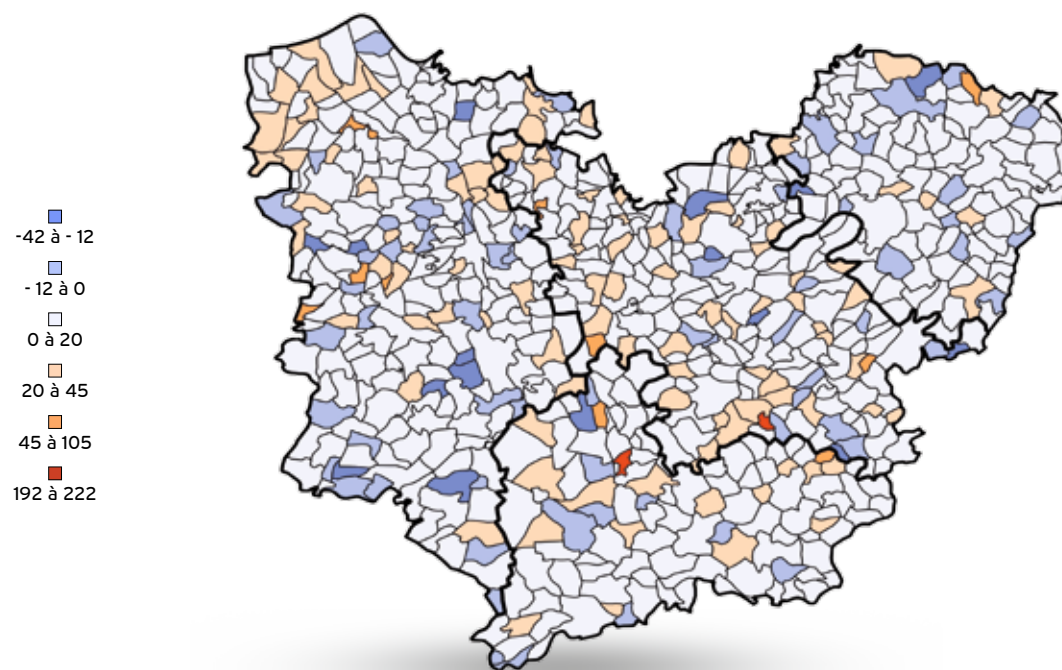
En revanche, la zone ouest représente près de la moitié des certificats d'urbanisme instruits sur le territoire permettant d'envisager un développement plus soutenu à moyen terme.

Les données clés de la concession

Année	NB DE CLIENTS BASSE TENSION		NB DE CLIENTS MOYENNE TENSION (HTA)	
	2015	2016	2015	2016
TOTAL	311 569	314 154	950	942



Évolution du nombre de clients par commune HTA et BT sur 8 ans

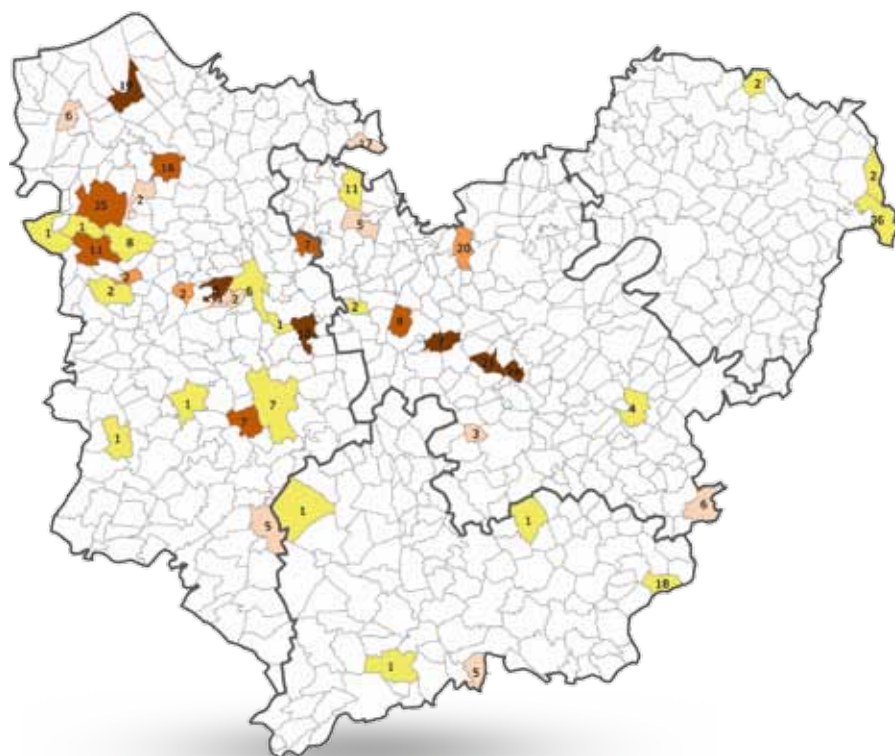


Diagnostic du réseau

	B TOTAL TOUTES CAUSES CONFONDUES	B INCIDENT POSTE SOURCE	B INCIDENT HTA	B INCIDENT BT	B TRAVAUX	B RÉSEAU DE TRANSPORT
2012	104	1,0	66,8	10,9	25,9	0,2
2013	164	5,35	120,05	7,39	31,37	0
2014	121,4	2,6	87,8	6,6	30,5	0
2015	64	1	37,2	5,5	18,4	0,9
2016	67,5	2	33,3	8,9	21,6	1,7

Critère "B" : temps de coupure moyen de la fourniture d'électricité (exprimé en minutes par an et par client).

Nombre de clients mal alimentés (CMA) et % par rapport aux clients de la commune à fin 2016



■ 0 ≤ % CMA < 3
 ■ 3 ≤ % CMA < 5
 ■ % CMA ≥ 5

Départs HTA (moyenne tension) en chute de tension



Les principes de la programmation 2016

L'organisation de la programmation annuelle des travaux aura, en 2016, suivi les principes définis depuis 2010 sur la hiérarchisation des opérations selon leur impact sur la qualité de la desserte du réseau de distribution publique d'électricité.



La répartition de la programmation 2016 des communes rurales se décompose comme suit :

	EN NOMBRE	SOIT	EN MONTANTS	SOIT
I Opérations prioritaires	81	31%	4 500 500 €	23%
I.1 Dont fils nus	53	20%	2 503 500 €	13%
I.2 Dont autres opérations	28	11%	1 997 000 €	10%
II Opérations préventives	85	32%	6 835 900 €	34%
II.1 Dont coordination	25	9%	2 203 500 €	11%
II.2 Dont fils nus moyenne section	41	15%	2 884 400 €	14%
II.3 Dont autres opérations	19	7%	1 748 000 €	9%
III Opérations de sécurité-environnement	99	37%	8 596 000 €	43%
TOTAL	265	100%	19 932 400 €	100%

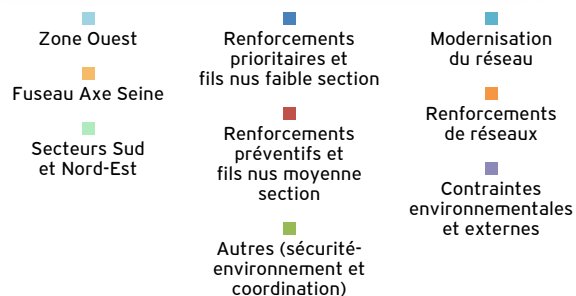
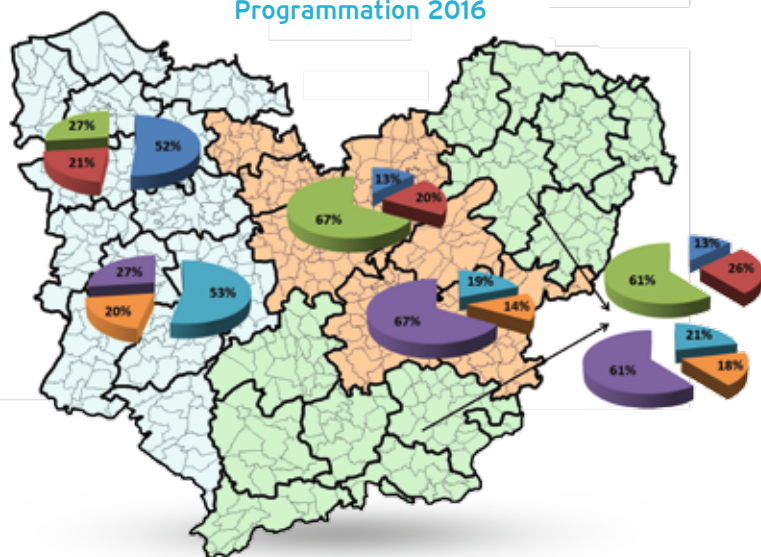
Les **opérations prioritaires**, renforcement des réseaux en contrainte de tension ou d'intensité et résorption des réseaux constitués de fils nus de faible section mécaniquement fragiles et sensibles aux aléas climatiques représentaient ainsi 31% des opérations programmées en 2016,

Les **opérations réalisées à titre préventif**, renforcement des réseaux proches de la contrainte dans les secteurs en développement de l'habitat, résorption des réseaux en fils nus de moyenne section, représentaient quant à elles 32% des opérations inscrites et 34% du budget alloué aux travaux sur le réseau des communes rurales,

Enfin, les **opérations de sécurité / insertion des réseaux dans l'environnement** correspondant aux effacements de ces réseaux correspondent à 37% de cette programmation annuelle.

La programmation 2016 des communes rurales aura initié une importante nouveauté par rapport aux exercices précédents. En effet, depuis cette année, le **processus de programmation annuelle a été décalé dans le temps pour la première fois, en avançant au mois de décembre n-1 l'établissement du programme initial de travaux**. Cette mesure a permis d'accélérer le processus de réalisation des opérations et d'optimiser l'utilisation des crédits budgétaires en anticipant les décisions de faire les opérations retenues par les communes et en avançant le lancement opérationnel des travaux. Il en résulte également que le Bureau Syndical a pu ajuster au fil de l'eau la programmation et adopter successivement en cours d'année 4 programmes complémentaires du fait de crédits rendus disponibles au fur et à mesure des abandons et surtout de la constatation des crédits réellement consommés plus tôt (cf. encadré).

Programmation 2016



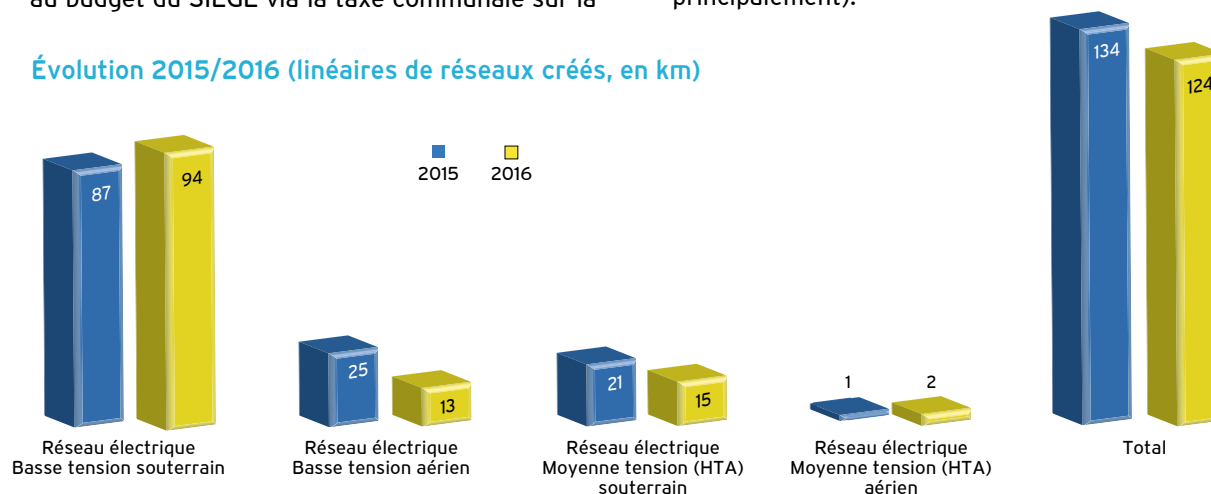
C'est également courant 2016 que le SIEGE a procédé à une **refonte de la méthodologie de calcul des enveloppes intercommunales pour une application à compter de la programmation 2017**. Cette refonte se justifiait principalement par les modifications intra-départementales (fusion d'intercommunalité, communes nouvelles...) qui rendaient caducs les anciens critères reposant notamment sur le nombre de communes du périmètre. Aussi, il a été décidé à compter de la programmation 2016 d'asseoir le montant des enveloppes allouées aux périmètres intercommunaux sur les ressources apportées par le territoire au budget du SIEGE via la taxe communale sur la

consommation finale d'électricité (TCCFE) à hauteur de 70%. Les 30% restants sont quant à eux assis sur les critères techniques liés à l'état du réseau selon les états transmis par le gestionnaire de réseau au 31 décembre n-1 :

- Part de linéaires de fils nus sur le territoire pour 10%,
- Part des départs mal alimentés pour 10%,
- Part des postes en contrainte pour 10%.

Cette disposition a permis de redéployer légèrement les enveloppes financières sur les secteurs les plus sensibles du département (zone ouest principalement).

Évolution 2015/2016 (linéaires de réseaux créés, en km)



Programmations complémentaires 2016

Après avoir adopté en décembre 2015 une programmation principale composée de 202 opérations de distribution publique d'électricité pour 18,5 M€ incluant les travaux d'éclairage public coordonné, le bureau syndical a pu adopter 4 programmations complémentaires en cours d'exercice selon le détail suivant :

PROGRAMMATION 2016	NOMBRE D'OPÉRATIONS	MONTANT (Réseaux Electrique et Eclairage Public Coordonné)
Programmation annuelle	202	18 477 500 €
Programmation complémentaire 1	44	5 548 000 €
Programmation complémentaire 2	13	403 500 €
Programmation complémentaire 3	7	551 000 €
Programmation complémentaire 4	3	309 000 €
TOTAL PROGRAMMATION 2016	269	25 289 000 €

Les principes de la programmation



Afin de poursuivre et d'accentuer les efforts effectués depuis plusieurs années en faveur d'un éclairage public performant sur le territoire départemental, la programmation 2016 des travaux d'éclairage public - coordonnés ou non - aura fait l'objet de nouvelles mesures incitatives.

En parallèle de l'aide à l'installation des horloges astronomiques dans les armoires existantes (permettant l'optimisation des heures de fonctionnement de l'éclairage) qui bénéficie déjà d'une bonification de 100 € à déduire de la contribution de la commune à l'opération, le SIEGE a souhaité réduire les taux des contributions pour les opérations les plus adaptées en terme de consommation énergétique.

Ainsi, un nouveau programme spécifique destiné au remplacement massif des lampes à vapeur de mercure ou des luminaires de type "boules" a été mis en place afin de favoriser l'action des collectivités pour supprimer les équipements encore nombreux de ce type. C'est désormais avec un taux de contribution réduit de 40 à 20% du montant HT

des travaux que ces opérations seront réalisées.

Aussi, l' "éclairage juste", qui correspond à la mise en œuvre de luminaires en nombre et en puissance adaptés au terrain d'implantation, est favorisé. En effet, depuis la programmation 2016, toute opération d'éclairage public coordonnée à une opération de renforcement en technique souterraine respectant les règles techniques préconisées par le SIEGE bénéficie d'un taux de contribution lui-aussi réduit de 40 à 20% du montant HT des travaux. Il s'agit de respecter un rapport maximal de puissance installée de 0,4W/m².

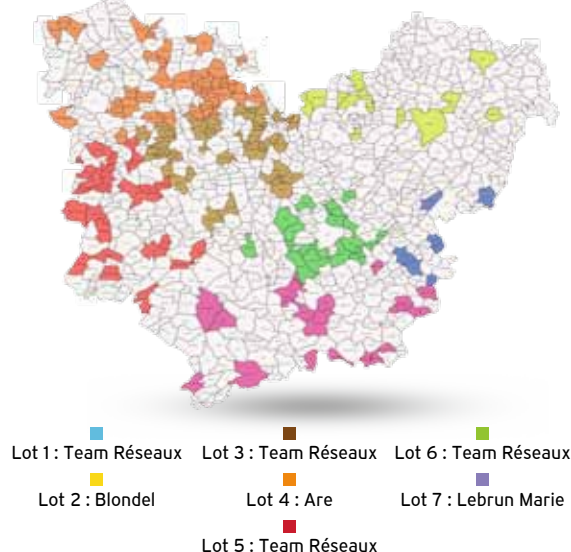
Ces mesures, prolongées pour la programmation 2017 ont démontré leur bonne acceptation par les communes. La programmation 2016 a en effet recensé des opérations d'éclairage public coordonné pour plus de 4 millions d'euros et plus de 200 opérations, ainsi que près de 900 000 € correspondant à 75 opérations de résorption de lampes à vapeur de mercure.

La maintenance des installations d'éclairage public

Transferts de compétence maintenance éclairage public 2016 : ■ Ajou ■ Boissy Lamberville ■ Bosc Bénard Commin (Grand Bourgtheroulde) ■ Brétigny ■ Fatouville Grestain ■ Flancourt Catelon (Flancourt Cresy en Roumois) ■ Giverville ■ Les Baux de Breteuil ■ St Denis des Monts Saint Didier des Bois ■ Saint Luc ■ Saint Victor d'Épine

Retrait de la compétence maintenance éclairage public 2016 : ■ Dame Marie (Ste Marie d'Attez)

Communes maintenance au 31/12/2016 par lot et par entreprise attributaire des lots du Marché



En 2016, le Comité syndical a validé au cours de ses deux assemblées annuelles 12 demandes de transfert de la compétence maintenance éclairage public au SIEGE, cinq prenant effet au 1^{er} janvier et sept au 1^{er} juillet. Le Comité a également validé le retrait d'une commune. Ces nouveaux transferts et retraits engendrent chaque année une croissance du nombre de communes ayant transféré la compétence éclairage public. Fin 2016, cette hausse, légèrement supérieure à 7%, porte à 163 le nombre de collectivités (communes historiques) qui ont fait ce choix.

Certaines de ces demandes d'adhésion ou de retrait sont liées à la création des communes nouvelles et sur ce point il est à préciser que l'ensemble des communes nouvelles devront délibérer sur leur choix de maintenir le transfert ou de reprendre la compétence sur le périmètre de la commune nouvelle avant le renouvellement du prochain marché soit avant le 2^e Comité de 2018.

Cet accroissement du nombre de collectivités n'a pas eu d'incidence sur le nombre de demandes d'intervention à traiter par les prestataires, le volume étant sensiblement équivalent à celui de 2015.

Concernant les travaux liés à l'activité, contrairement aux dossiers dommages qui ont augmenté de 39%, le nombre d'opérations de mise en conformité a baissé de 22%.

Cette diminution des mises en conformité amorcée en 2015 se confirme et s'explique par le renou-

vellement des foyers lumineux vétustes, du fait de la mise en place d'un programme spécifique avec un taux de participation réduit et incitatif pour les collectivités.

Les conséquences sur le budget du service sont à l'image des variations de volumes d'opérations précédemment citées soient une réduction de moitié des sommes consacrées aux mises en conformité et une augmentation de 20,6% pour les réparations des dommages.

En ce qui concerne les DT/ DICT traitées par le service maintenance, pour les communes ayant transféré la compétence au SIEGE, comme les années précédentes le nombre a continué de croître, après une hausse de 37,6% en 2015, une nouvelle augmentation de 18,4 % a été enregistrée en 2016 représentant un volume de 3674 demandes reçues.

Fourniture de l'énergie pour l'éclairage public des communes adhérentes

En 2016, le service maintenance a émis les premières contributions au titre de la fourniture d'énergie pour l'éclairage public. Le traitement des plus de 1500 factures reçues tous les deux mois s'est déroulé sans incidents au regard du volume, à l'exception de quelques ajustements.

D'autre part, un tableau détaillé des consommations et des montants réglés au fournisseur accompagne désormais l'avis des sommes à payer. Il convient de préciser, pour répondre à certaines interrogations, que les périodes de ce tableau

Chiffres 2016

- 1277 demandes d'intervention
- 60 dossiers de mise en conformité traités
- 96 dossiers dommages aux ouvrages (dont 9 avec tiers identifié) traités
- 3674 réponses aux DT/ DICT traitées
- 81 520 € investis en mise en conformité
- 81 764 € consacrés aux dommages

sont bimestrielles, calquées sur la facturation du fournisseur. Certains index ne correspondent pas strictement aux consommations réelles dont les relevés sont effectués deux fois par an, mais à des estimations. Les consommations et dépenses associées sont ainsi lissées sur 12 mois.

Système d'Informations Géographiques

D'autre part, le S.I.G acquis par le S.I.E.G.E en 2007 ne permettait plus, suite aux développements successifs utiles à l'ensemble des utilisateurs (zonage Guichet Unique, intégration réseaux HT/BT et gaz...), d'évolutions logicielles et l'une des conséquences de ces modifications était l'impossibilité d'intégration des données relatives aux inventaires du patrimoine des communes ayant transféré la compétence maintenance.

En 2016, celui-ci a donc évolué et le S.I.E.G.E est dorénavant doté d'un véritable S.I.G, permettant d'intégrer le patrimoine E.P mais également les plans de récolement géo référencés suite aux travaux et d'autres données selon les besoins des services. Les personnels de la maintenance E.P, de l'informatique et du service technique ont été formés à son utilisation.

En ce qui concerne plus particulièrement la maintenance EP, les retards d'inventaire accumulés ces dernières années devraient être en partie comblés au cours de l'année 2017. L'année à venir sera donc une année de transition consacrée à la mise à jour des données avec un objectif prévu début 2018 de mettre en place la G.M.A.O. (Gestion de la

Maintenance Appliquée à l'Ordinateur) outil de maintenance associé à ce système. Cette base de données restera bien évidemment accessible à toutes les communes "maintenance" et elles disposeront de fonds de plan mis à disposition par l'I.G.N (vue aérienne, cadastre, BD ortho...) actualisés chaque année.



L'attribution d'une Délégation de Service Public (DSP)

Le Comité de mai 2016 a autorisé le Président à attribuer la dernière procédure de Délégation de Service Public (DSP) à ANTARGAZ pour la commune d'Hondouville et à GRDF pour la commune de La-Chapelle-Réanville (devenue depuis commune déléguée de la commune nouvelle de La-Chapelle-Longueville). Les travaux sur ces deux communes sont prévus pour le second semestre 2017.

Ces deux nouvelles attributions portent le nombre de communes desservies sur le département à 184, soit 166 en gaz naturel et 18 en propane.



L'activité gaz sur le département de l'Eure

Les axes de développement de l'activité gaz sur le département en 2016 se sont déclinés selon les trois axes principaux suivants :

Le développement des réseaux

Les objectifs pour 2016 ont été, d'une part pour le SIEGE de suivre la réalisation des travaux suite à l'attribution de la dernière délégation de service public sur deux communes et de préparer le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour la desserte de nouveaux territoires en 2017 notamment sur le secteur de l'ex Intercom du Pays Brionnais rattaché aujourd'hui à l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Le mix énergétique

Le SIEGE et GRDF ont examiné depuis début 2016 les voies et les moyens d'organiser le mix énergétique par secteur géographique desservi, l'objectif étant de faciliter l'émergence d'unités de méthanisation locales directement raccordées sur le réseau de distribution. Sept secteurs géographiques présentent des potentialités d'injection directe sur lesquels le SIEGE va lancer des études de gisement en relation étroite avec la Chambre d'Agriculture et les EPCI à fiscalité propre volontaires.

D'autre part, la poursuite de la politique d'investissement des concessionnaires reste un objectif constant entre le SIEGE et les concessionnaires. Au cours de sa séance du 26 novembre 2016 et

conformément aux orientations de la loi sur la transition énergétique, le Comité a décidé d'accompagner les territoires désireux d'étendre le réseau en apportant une contribution financière pour atteindre l'équilibre B/I obligatoire (bénéfice sur investissement).

La sécurité des réseaux

Enfin, la sécurité du réseau de distribution reste toujours une priorité. Elle passe par la maintenance des ouvrages et des investissements réalisés en matière de développement et de modernisation. Ces investissements, qui concernent aujourd'hui exclusivement GRDF seront poursuivis de façon à répondre au mieux à l'augmentation de la demande en énergie et à la sécurité des ouvrages.

Les chiffres clés

Linéaire réseau	2 097 km
Extensions réalisées en 2016	9 km
Nombre de clients GAZ	76 813
Energie acheminée (en MWh)	3 045 410

Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Projet initié en 2014, le déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques par le SIEGE aura pris toute sa dimension opérationnelle dans le courant de l'année 2016.

Sur les 130 bornes projetées dans le plan de déploiement, près de 90 auront été mises en service dans le courant de l'année, permettant progressivement d'offrir aux usagers l'accès au service, gratuitement dans un premier temps.

Maître d'ouvrage, le SIEGE a confié à Enedis le soin d'assurer les travaux de raccordement de ces équipements au réseau de distribution publique d'électricité, selon le plan d'implantation élaboré conjointement entre le SIEGE, les EPCI du département et les communes.

Surtout, l'année 2016 aura été mise à profit pour réfléchir sur la mise en œuvre du fonctionnement et la tarification du service rendu. La montée en puissance progressive du réseau et de son utilisation a permis de vérifier la pertinence des équipements posés en termes d'accès, d'utilisation et d'identification des usagers.

Il ressort du Comité syndical de novembre 2016, la décision de retenir la tarification suivante, basée sur l'incitation à la rotation des véhicules sur les bornes de recharge accélérée, par ailleurs contrôlable via les boucles de détection des véhicules installées sur les places de stationnement :

- 1 € la première demi heure puis 0,5 € par demi-heure supplémentaire jusqu'à 1h30 pour le stationnement utilisant une borne accélérée avec une



prise T2/T3. Au-delà, la demi heure supplémentaire est facturée 1 €,

- 1 € les 2 heures pour l'utilisation des prises domestiques sur les bornes. Au-delà de 4 heures, la demi heure est facturée 1 €,

- Forfait de 3 € pour le stationnement sur un point de charge "lent" (aires de co-voiturage, abords de gares...) dans la limite de 12 heures de stationnement.

Ces tarifs, applicables depuis le premier trimestre 2017, pourront toutefois être révisés annuellement au gré des retours d'expériences constatés.

Enfin, à la demande des collectivités intéressées - communes et EPCI principalement, le SIEGE, après réforme de ses statuts, permet le transfert de compétence optionnelle en matière d'exploitation

et de maintenance dudit réseau de bornes de recharge. A la demande de nombreuses collectivités, le SIEGE est d'ores et déjà compétent pour assurer l'exploitation de toute borne sur le territoire de plus de 200 communes du département.



La maîtrise de la demande en énergie et production d'énergies renouvelables

La production d'énergies renouvelables

En 2016, le SIEGE a fait part de son souhait d'assister les collectivités dans leurs projets d'énergies renouvelables. Ainsi, plusieurs délibérations des Comités syndicaux de 2016 ont été prises dans ce sens et deux types de projets ont été différenciés :

- les projets d'énergies renouvelables supérieurs à 250 kVA (ou 100 kVA pour le photovoltaïque) pour lesquels le SIEGE est autorisé à rejoindre des groupements d'investisseurs constitués notamment d'acteurs publics ou émanant du secteur public (Société d'Economies Mixtes intervenant dans le domaine des énergies renouvelables par exemple) en rentrant au capital de sociétés d'énergies renouvelables du territoire eurois. Chaque prise de participation sera précédée d'expertises techniques, juridiques et financières pour s'assurer de la viabilité des projets.

- les projets d'énergies renouvelables inférieurs à 100 kVA concernant le photovoltaïque pour lesquels le SIEGE peut financer des études de faisabilité sur les bâtiments publics puis réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux et exploiter le parc dans la durée.

Pour connaître au mieux les besoins de chaque commune en matière d'énergies renouvelables, le SIEGE a envoyé une enquête en octobre 2016 à toutes les communes du département à laquelle 55% des communes ont répondu. La mission du SIEGE pour 2017 sera donc de répondre au plus près des besoins des communes exprimés dans cette enquête.

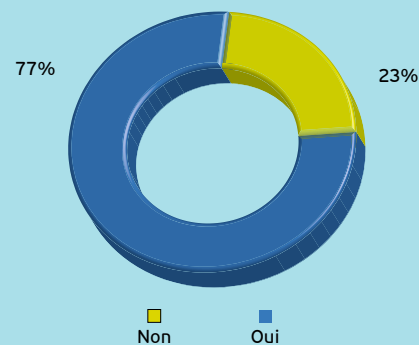
Eclairage public : coupures de nuit

Le SIEGE a envoyé fin octobre 2016 à toutes les communes du département un questionnaire sur les coupures de nuit de l'éclairage public. En effet, nos services sont régulièrement interrogés par les communes elles-mêmes et divers organismes afin d'avoir des statistiques sur la pratique des coupures de l'éclairage public une partie de la nuit, notamment selon la taille des communes.

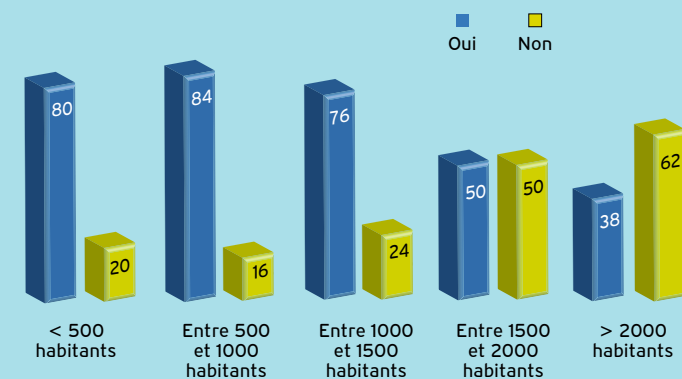
La compétence éclairage public faisant partie intégrante de nos activités, nous sommes également intéressés par ces données d'autant que le SIEGE s'engage dorénavant auprès des EPCI à fiscalité propre dans l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) où cette thématique est abordée.

Les résultats sont les suivants avec un taux de retour de plus de 40%.

Coupez-vous l'éclairage public la nuit ?



Coupez-vous l'éclairage public la nuit ? En % - Selon le nombre d'habitants de la commune



Le SIEGE et la planification énergétique

Depuis la loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (dite TECV), les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et de l'adopter avant le 31 décembre 2018. Ce délai est ramené au 31 décembre 2016 pour les EPCI avant fusion de plus de 50 000 habitants.

Dans ce contexte de transition énergétique et eu égard aux délais contraints imposés par le législateur, le SIEGE s'est proposé d'assister les EPCI dans le processus de réalisation de leur PCAET. Exposée lors du comité syndical du 28 mai 2016, cette orientation a été retenue par la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) du 17 juin 2016. Deux axes ont été privilégiés :

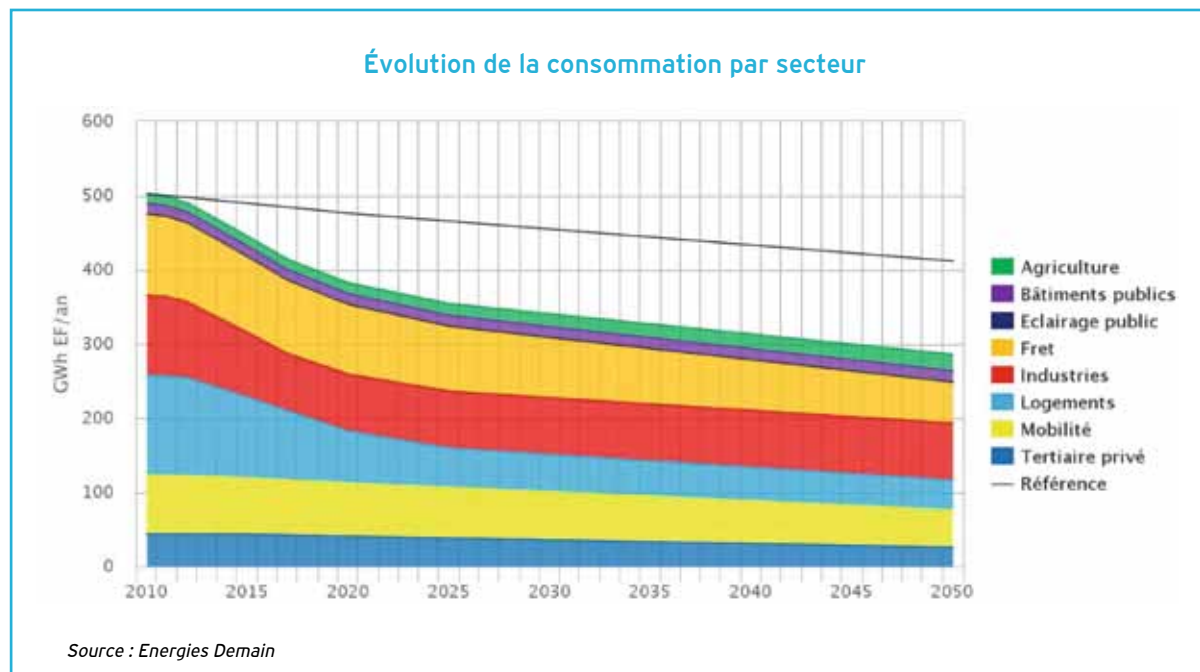
- la formation et l'animation par le SIEGE à l'échelle départementale d'un "réseau PCAET" avec tous les EPCI volontaires afin de mutualiser les retours d'expériences. Ce réseau se réunira régulièrement afin d'évaluer les besoins et les difficultés de chaque EPCI auxquels le SIEGE souhaite répondre en mettant en place des partenariats avec d'autres collectivités ou institutions, ou en aidant à l'élaboration de cahiers des charges par exemple.

- la mise à disposition gracieuse à l'EPCI par le SIEGE d'un outil en ligne d'aide à la décision pour notamment simuler l'impact du plan d'actions, comparer le scénario retenu avec les objectifs attendus en 2020, 2030 et 2050, visualiser l'évolution des résultats en termes de consommations, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre et de coûts énergé-

tiques ainsi que calculer l'impact sur les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur. Cette mise à disposition est également accompagnée d'une formation et d'un club utilisateur.

En juillet 2016, un courrier a donc été adressé à tous les EPCI pour leur présenter cette démarche et l'initialisation de l'outil avec les données énergétiques disponibles sur le territoire eurois a débuté dès septembre.

Ce dispositif pour lequel le SIEGE met à disposition ses services, sa capacité d'expertise dans le domaine de l'énergie et d'importants moyens logistiques est bien entendu ouvert aux EPCI à fiscalité propre qui sont, après modification du schéma départemental de coopération intercommunal, inférieurs à 20 000 habitants.



Le Pôle Normand de l'Énergie devient Territoire d'Énergie Normandie

En juillet 2015, les 5 syndicats d'énergies normands ont constitué une entente interdépartementale, dénommée "PÔLE ÉNERGIE NORMANDIE" qui s'intéresse aux différents aspects relatifs aux services publics de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production et à la maîtrise de la demande en énergie (MDE).

Son champ d'actions peut également couvrir les compétences facultatives et services exercés par chacun des syndicats membres.

La présidence de la Conférence du Pôle Energie Normandie, conformément à l'article 3.2 de la convention constitutive de l'entente, était assurée en 2016 par Jacques Lelandais, Président du SDEC ENERGIE.

Afin de promouvoir ses compétences et actions auprès des acteurs du secteur énergétique et auprès des collectivités territoriales, le Pôle Energie Normandie devenu depuis lors Territoire d'Énergie Normandie, a participé au Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - FNCCR - à laquelle adhèrent les 5 syndicats de Normandie, du 21 au 23 Juin 2016 à Tours.



Dans ce cadre, le pôle a aménagé une surface d'expositions permettant de promouvoir ses compétences et ses actions auprès des visiteurs du congrès, et a profité de cette manifestation pour constituer officiellement sa nouvelle entité.

Développement d'un partenariat avec la Région Normandie

Avec la loi "MAPTAM" du 27 janvier 2014, la Région s'est vu attribuer un rôle de chef de file en matière énergétique afin notamment d'impulser les mutations énergétiques à travers le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) puis le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) institué par la loi NOTRe. Tenu d'être adopté au plus tard fin 2018, le SRADDET fixe des objectifs

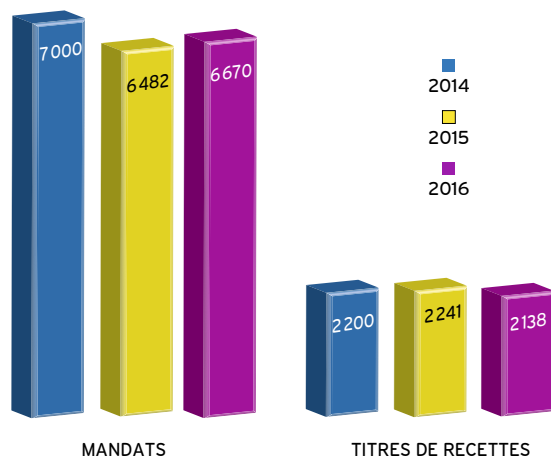
de moyen et long terme en matière de maîtrise et de valorisation énergétique qui devront être pris en compte dans les PCAET.

Les syndicats d'énergie, au sein de l'entente interdépartementale, en tant qu'acteurs privilégiés en matière d'énergie et de développement durable se sont donc naturellement rapprochés de la Région pour travailler en partenariat étroit et conclure une charte afin d'envisager la coopération entre ces entités. Ainsi, ce partenariat permettrait d'assurer la coopération dans le suivi des conférences dites NOME, de formaliser l'action des syndicats en faveur de l'élaboration du SRADDET, du développement des sources de production d'énergies renouvelables et le développement de la mobilité électrique, hybride voire hydrogène. Engagée en 2016, cette démarche devrait pouvoir aboutir et produire ses effets dès 2017.

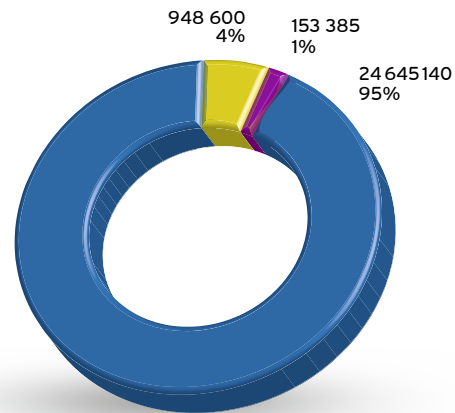
Compte administratif 2016



Mouvements :
Titres de recettes / Mandats de dépenses
(en nombre)

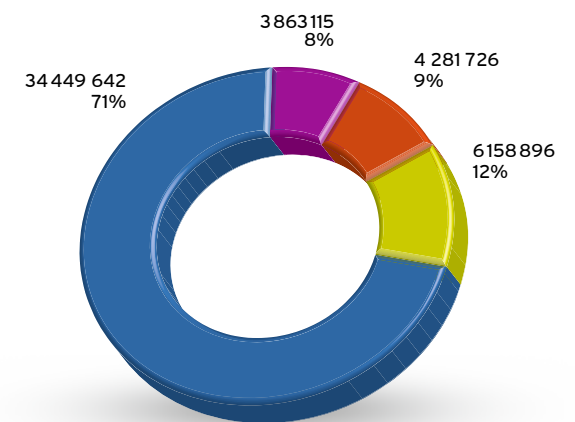


Dépenses de la section d'investissement
(en €)



- Travaux (hors réseaux de télécommunications)
- Bornes de recharge
- Investissements logistiques

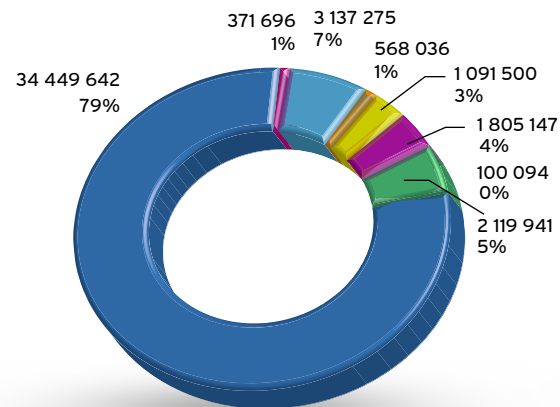
Recettes de la section d'investissement
(en €)



- Fonds de compensation de la TVA et TVA
- Participations aux travaux
- Participations externes (FACE, PCT, art. 8 d'Enedis)
- Virement de la section de fonctionnement

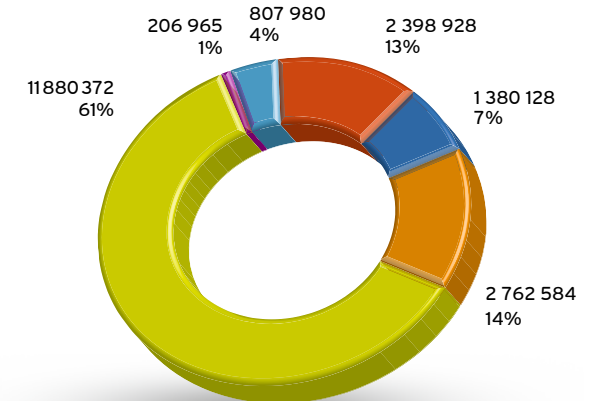


Dépenses de la section de fonctionnement
(en €)



- Charges à caractère général (hors travaux réseaux téléphoniques et maintenance EP)
- Travaux sur réseaux téléphoniques
- Maintenance de l'éclairage public
- Fourniture électricité et maintenance de l'éclairage public
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante (65-66)
- Reversement villes B et RODP
- Virement à la section d'investissement

Recettes de la section de fonctionnement
(en €)



- Redevance occupation domaine public
- Participations liées à la fourniture électricité et maintenance de l'éclairage public
- Participations liées aux travaux sur les réseaux téléphoniques et maintenance de l'éclairage public
- Redevances de concessions (électricité et gaz)
- Redevance d'investissement (R2)
- Taxe sur l'électricité (TCCFE)

Renouvellement du marché pour la réalisation d'études

Le 31 décembre 2016 s'est terminé le précédent marché. Ce marché concerne la réalisation de l'ensemble des études relatives aux travaux du SIEGE. Les bureaux d'études interviennent en phase amont des projets jusqu'à la validation du projet final par les directeurs de travaux.

L'appel d'offres a été lancé au début du second semestre 2016 pour une attribution qui a eu lieu en octobre 2016 et dont les résultats sont les suivants :

Lot	Cantons et villes rattachées	Attributaire
1	Communauté de Communes de l'Andelle Communauté de Communes du canton de Lyons la Forêt Communauté de Communes du canton d'Etrépagny Communauté de Communes Epte Vexin Seine Communauté de Communes de Gisors Epte Lévrrière*	ETUDIS
2	Communauté d'Agglomération Seine Eure Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs Communauté de Communes Eure Madrie Seine	ETUDIS
3	Grand Evreux Agglomération Intercom Risle et Charentonne Communauté de Communes du Pays du Neubourg	TOPO ETUDES
4	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure Communauté de Communes de La Porte Normande*	TOPO ETUDES
5	Communauté de Communes du Pays de Conches Communauté de Communes du canton de Breteuil sur Iton Communauté de Communes du Pays de Damville Communauté de Communes du Pays de Verneuil sur Avre Communauté de Communes rurales du Sud de l'Eure*	TOPO ETUDES
6	Communauté de Communes de Bernay et des Environs Communauté de Communes du canton de Beaufort Communauté de Communes du canton de Broglie Communauté de Communes du canton de Rugles Communauté de Communes du canton de Thiberville	TOPO ETUDES
7	Communauté de Communes de Bourgtheroulde Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne Communauté de Communes du Roumois Nord Intercom du Pays Brionnais Communauté de Communes du Val de Risle	ETUDIS
8	Communauté de Communes de Pont Audemer Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine Communauté de Communes de Beuzeville Communauté de Communes du canton de Cormeilles Communauté de Communes Vièvre Lieuvin	ETUDIS

* Etendue à une ou plusieurs communes de l'Eure membres d'EPCI voisins

Les noms des lots concernent les intercommunalités présentes sur le territoire eurois au 1er semestre 2016. Toutefois, il convient de préciser que le péri-

mètre d'intervention des bureaux d'étude est fixé sur la liste des communes correspondant à ces intercommunalités et non sur le périmètre de celles-ci.

Attributaires actuels des autres principaux marchés de la collectivité

Les attributaires sont indiqués dans le tableau ci-dessous en fonction du type de travaux concernés :

Lot	Périmètre d'intervention	Travaux de renforcement et d'enfouissement	Travaux d'extension
1	Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, Communauté de Communes du Roumois Nord	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
2	Communauté de Communes du canton de Beuzeville, Communauté de Communes de Pont Audemer	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	RESEAUX ENVIRONNEMENT
3	Communauté de Communes du canton de Cormeilles, Communauté de Communes du Vièvre Lieuvin, Communauté de Communes du canton de Thiberville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
4	Communauté de Communes Val de Risle, Communauté de Communes de Bourgtheroulde Infreville	SAS DR	SAS DR
5	Communauté de Communes de Bernay et ses environs, Communauté de Communes du canton de Broglie	RESEAUX ENVIRONNEMENT	RESEAUX ENVIRONNEMENT
6	Communauté de Communes du canton de Brionne, Communauté de Communes Intercom Risle et Charentonne	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	SAS DR
7	Communauté de Communes d'Amfreville La Campagne, Communauté de Communes du Pays du Neubourg	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
8	Communauté de Communes du canton de Beaufort, Communauté de Communes du Pays de Conches	SAG VIGILEC	RESEAUX ENVIRONNEMENT
9	Communauté de Communes du canton de Rugles, Communauté de Communes du canton de Breteuil, Communauté de Communes du Pays de Damville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAG VIGILEC
10	Communauté de Communes du Pays de Verneuil, Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure *	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
11	Communauté de Communes La Porte Normande *	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
12	Grand Evreux Agglomération	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
13	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
14	Communauté de Communes Eure Madrie Seine, Communauté de Communes des Andelys et environs	LESENS ELECTRICITE SAS	GPT TEAM RESEAUX / BRUNET - BATAILLE
15	Communauté d'Agglomération Seine Eure	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	ELECTRICITE BLONDEL
16	Communauté de Communes Epte Vexin Seine, Communauté de Communes Gisors Epte Lévrrière *	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL
17	Communauté de Communes du canton de Lyons La Forêt, Communauté de Communes du canton d'Etrépagny, Communauté de Communes de l'Andelle	GPT STPEE / EIFFAGE ENERGIE	ELECTRICITE BLONDEL

* Périmètre étendu aux communes faisant partie d'un EPCI du département voisin.



Les ressources humaines

Les effectifs du syndicat sont stables par rapport à l'année 2015. Ils sont composés de 35 agents dont 20 agents de la filière technique et 15 de la filière administrative. Il y a 7 agents de catégorie A, 17 agents de catégorie B et 11 agents de catégorie C. 68,5% des effectifs travaillent pour les services techniques.

En 2015, 124,5 jours de formations ont été suivis par les agents du syndicat, soit environ 3,5 jours

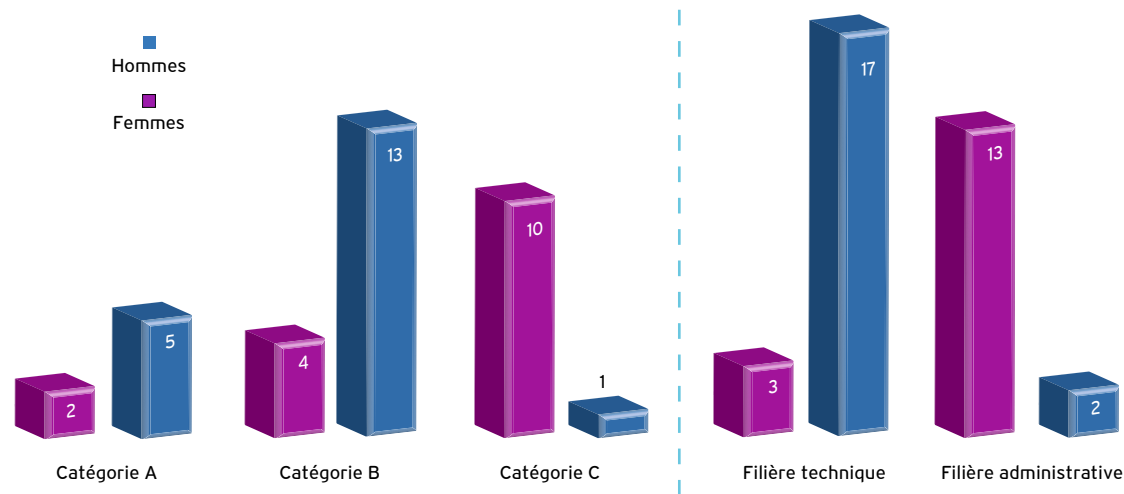
par agent. Ce nombre de jours correspond à un budget annuel de formation de 16 000 €, cotisations obligatoires aux organismes de formation incluses.

Les formations ont porté principalement sur des domaines techniques de perfectionnement (réseaux, éclairage public, énergies renouvelables,...) ainsi que sur des formations de perfectionnement en bureautique.

Matériels d'éclairage public

Lot	Désignation matériel	Attributaire
1	Candélabres aluminium	VALMONT FRANCE
2	Candélabres acier	VALMONT FRANCE
3	Candélabres fonte	FONTES DE PARIS
4	Candélabres acier décoratifs	CHM SA
5	Luminaires routiers	JCL LIGHTING
6	Luminaires décoratifs contemporains	JCL LIGHTING
7	Luminaires décoratifs résidentiels	SAS RAGNI
8	Luminaires de style	SAS RAGNI
9	Projecteurs	AGENORE
10	Régulateurs / Variateurs de tension	BH TECHNOLOGIES

Répartition des agents par catégorie et par filière



CC D'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE
CC DU PLATEAU DU NEUBOURG

Gilles BARBEY
02 32 39 76 19
06 85 38 92 58
gilles.barbey@siege27.fr

CC DE CONCHES
CC DU PAYS DE VERNEUIL/AVRE
CC RURALES DU SUD DE L'EURE

Frédéric PELLETIER
02 32 39 89 69
06 85 83 76 83
frederic.pelletier@siege27.fr

CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CA SEINE-EURE
CC DE QUILLEBEUF-SUR-SEINE

Yohann LE BOUEC
02 32 39 76 33
06 81 12 45 48
yohann.lebouec@siege27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS
CC DU CANTON DE BRETEUIL/ITON
CC DU CANTON DE RUGLES
CC DU PAYS DE DAMVILLE

Joël VENIAT
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
joel.veniat@siege27.fr

CC DE BERNAY ET DES ENVIRONS
CC DU CANTON DE BEAUMESNIL
CC DU CANTON DE BROGLIE

Jean-Jacques LEMIESZ
02 32 39 76 21
06 85 56 06 16
jean-jacques.lemiesz@siege27.fr

CC DU CANTON DE BRIONNE
CC DU VIÈVRE-LIEUVIN
CC INTERCOMM
RISLE ET CHARENTONNE

Nicolas LIDY
02 32 39 82 19
06 73 85 39 37
nicolas.lidy@siege27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE
CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CC EPTE-VEXIN-SEINE

Jean-Pierre MAZURIER
02 32 39 82 05
06 78 09 71 64
jean-pierre.mazurier@siege27.fr

CC DU CANTON DE CORMEILLES
CC DU CANTON DE THIBERVILLE

Rémy PETIT
02 32 39 82 03
06 71 70 97 72
remy.petit@siege27.fr

CA GRAND ÉVREUX
AGGLOMÉRATION
CC DE L'ANDELLE
CC DES ANDELYS ET ENVIRONS
CC DU CANTON DE LYONS-LA-FORÊT

Isabelle ROGER
02 32 39 82 14 / 06 71 70 97 67
isabelle.roger@siege27.fr
sauf ville des Andelys qui reste à F. PELLETIER

CA DES PORTES DE L'EURE
CC LA PORTE NORMANDE

Dominique SEGOUIN
02 32 39 82 12
06 71 70 97 69
dominique.segouin@siege27.fr

CC BOURC'THEROULDE-INFREVILLE
CC DU ROUMOIS NORD
CC VAL-DE-RISLE

Benjamin SOURIOUX
02 32 39 89 64
06 85 83 82 92
benjamin.sourieux@siege27.fr

CA SEINE-EURE
CC DE PONT-AUDEMER
CC DU CANTON DE BEUZEVILLE

Eric SALES
02 32 39 89 67
06 85 83 73 72
eric.sales@siege27.fr

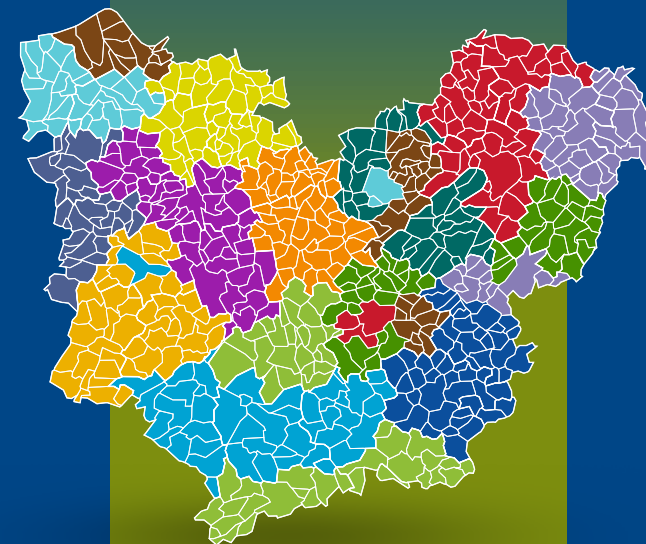
CA SEINE-EURE
CC EURE MADRIE SEINE

Alexandra THEBAULT
02 32 39 82 06
06 71 70 97 68
alexandra.thebault@siege27.fr

CA DES PORTES DE L'EURE
CC DU CANTON D'ÉTRÉPAGNY
CC CISORS-EPTE-LÉVRIÈRE

Richard Malfione
02 32 39 76 20
06 33 21 46 07
richard.malfione@siege27.fr

DÉCOUPAGE DES SECTEURS



SIEGE

27

Syndicat Intercommunal
de l'Electricité et du Gaz de l'Eure

www.siege27.fr



SIEGE 27
12, rue Concorde
ZAC du Long Buisson
CS 30289
27002 Evreux cedex



02 32 39 82 00



02 32 39 82 11



siege27-direction@siege27.fr